



DÉPARTEMENT DU GARD
Arrondissement de Nîmes
Canton de Bagnols-sur-Cèze

COMMUNE DE GAUJAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

CONVOCATION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

À Gaujac, le 07 décembre 2023

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu

**Le mardi 12 décembre 2023 à 20 heures 30
à la Salle du Conseil Municipal à la mairie**

Veillez agréer Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Maire,
Maria SEUBE**



Ci-joint l'ordre du jour et un imprimé pour donner pouvoir en cas de nécessité.

POUVOIR (1)

Je soussigné(e) (3)

donne pouvoir à

de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de GAUJAC convoqué pour le **12 décembre 2023 à 20h30** :

- De prendre part à toutes les délibérations (2)
- D'émettre tous votes et signer tous documents (2)

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant (4) auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque

Fait à GAUJAC, le (5)

(1) A n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité

(2) Rayer la mention inutile

(3) Nom, Prénom, Adresse

(4) N.B Validité : trois reports au maximum

(5) Porter à la main : « Bon pour pouvoir » et signer



DÉPARTEMENT DU GARD
Arrondissement de Nîmes
Canton de Bagnols-sur-Cèze

COMMUNE DE GAUJAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal et des délibérations du Conseil Municipal du mardi 14 novembre 2023.
- 2) Bilan de la concertation préalable sur la définition des Zones d'Accélération pour l'implantation terrestre d'Énergies Renouvelables (ZAE nR)
- 3) Identification des Zones d'Accélération d'Énergies Renouvelables (ZAE nR)
- 4) SMEG : plan financier travaux Poste Pujade – Cigalière : enfouissement des réseaux électriques
- 5) SMEG : plan financier travaux Poste Pujade – Cigalière : enfouissement des réseaux TELECOM
- 6) SMEG : plan financier travaux Poste Pujade – Cigalière : enfouissement des réseaux d'éclairage public
- 7) Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024 dans la limite des 25% du budget 2023
- 8) Décision modificative N°2
- 9) Régularisation représentation en référé
- 10) Modification de la délibération du 26 mai 2020 : délégations du conseil municipal au Maire

Questions diverses

Le Maire,
Maria SEUBE